

finpension Globale 40 (Prévoyance)

Risque de placement:

Moyen

Factsheet au 31.08.2025

Brève description

La stratégie de finpension Globale 40 investit 40 % en actions, 9 % en immobilier et 50 % en obligations. Il s'agit d'une stratégie passive, diversifiée au niveau mondial. Les fonds indiciels institutionnels du UBS sont utilisés pour mettre en œuvre la stratégie d'investissement. Grâce à un système de contrôle par les groupes d'investisseurs, ces fonds peuvent récupérer en grande partie les impôts de retenus à la source sur les dividendes et les intérêts étrangers. Ses fonds sont par ailleurs exemptés du droit de timbre à l'achat et à la vente.

Éléments clés

Devise de référence	CHF
Tarif forfaitaire	0.49 %
Coûts de fonds (TER)	0.00 %
Frais de dépôt	aucun
Frais de transaction	aucun
Rééquilibrage	hebdomadaire, le deuxième jour bancaire de la semaine

Performance (après déduction de la tarif forfaitaire)



Rendement	2025	2024	2023	2022	2021
en %	3.89	6.92	6.39	-16.37	8.06

Rendement en %	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
cumulé	3.89	3.99	13.89	12.51	n.d.
annualisé p.a.	n.d.	3.99	4.43	2.39	n.d.

Classes d'actifs

Liquidité	1.0 %
Actions	40.0 %
Obligations	50.0 %
Immobilier	9.0 %

Devises

Franc suisse	66.3 %
Dollar américain	24.4 %
Autre	5.1 %
Euro	1.7 %
Yen japonais	1.4 %
Livre sterling	0.8 %
Dollar australien	0.3 %

Régions

Suisse	36.2 %
Amérique du Nord	35.7 %
Europe	13.0 %
Asie	9.1 %
Non classifié	3.3 %
Amérique du Sud	1.2 %
Océanie	1.1 %
Afrique	0.5 %

Secteurs

Non classifié	26.0 %
Santé	15.9 %
Finance	14.4 %
Technologie	12.6 %
Industrie	9.0 %
Biens de consommation de base	5.9 %
Consommation discrétionnaire	5.8 %
Matières premières	4.1 %
Communication	4.0 %
Immobilier	1.5 %
Énergie	0.8 %

Les 10 principaux titres

UBS (CH) Institutional 2 - Equities	
USA Passive II I-X	5.8 %
Novartis AG	1.8 %
NESTLE S.A.	1.8 %
ROCHE HLDG AG	1.8 %
UBS Group AG	0.9 %
UBS (LUX) INST FUND - EQ	
EUROPE (EX SWITZ) PASSIVE II	
XA	0.9 %
ABB Ltd	0.8 %
ZURICH INSURANCE GROUP LTD	0.8 %
COMPAGNIE FINANCIERE	
RICHEMONT SA	0.7 %
UBS (CH) Institutional 2 - Equities	
Japan Passive II I-X	0.5 %

Liste des positions

Nom de produit	ISIN	Pondération
Liquidité		1 %
Cash		1 %
Actions		40 %
UBS (CH) Institutional Fund - Equities Switzerland Passive Large II I-X-acc	CH0046164148	12 %
UBS AST 2 Global Equities (ex CH) Passive II (hedged in CHF) I-X-acc	CH0147419797	8 %
UBS (CH) Institutional Fund 2 - Equities Global Passive II I-X-acc	CH0046164783	8 %
UBS (CH) Institutional Fund - Equities Switzerland Small & Mid Cap Passive II I-X-acc	CH0302290124	4 %
UBS (CH) Institutional Fund - Equities Emerging Markets Global Passive II I-X-acc	CH0252809717	4 %
UBS (CH) Institutional Fund 2 - Equities Global Small Cap Passive II I-X-acc	CH0209675195	4 %
Obligations		50 %
UBS (CH) Institutional Fund - Global Corporate Bonds Passive (CHF hedged) II I-X-acc	CH0184182670	20 %
UBS AST Obligationen CHF Indexiert I-X-acc	CH0121950445	15 %
UBS (CH) Investment Fund - Global Government Bonds Climate Aware (CHF hedged) I-X-acc	CH0022650888	10 %
UBS (CH) Institutional Fund 3 - Bonds Emerging Markets Aggregate ESG Passive (CHF hedged) II I-X-acc	CH0244558836	5 %
Immobilier		9 %
UBS (CH) Institutional Fund 2 - Global Real Estate Securities Passive (CHF hedged) II I-X-acc	CH0047710147	5 %
UBS (CH) Institutional Fund 3 - Swiss Real Estate Securities Selection Passive II I-X-acc	CH0042114378	4 %

Fournisseurs

Fondation	finpension Fondation de libre passage
Siège de la Fondation	Schwyz (SZ)
Autorité surveillance	LPP & Autorité de surveillance des fondations pour la Suisse centrale (ZBSA)
Réviseur	VATAR AG
Banque de dépôt	UBS Switzerland AG
Direction	finpension AG, Lucerne

Ce document a été établi avec le plus grand soin et en toute bonne foi par finpension. finpension n'offre aucune garantie quant à son contenu et son exhaustivité et décline toute responsabilité en cas de perte résultant de l'utilisation de ces informations.

Un investissement des prestations de libre passage dans cette stratégie d'investissement nécessite la conclusion d'un contrat de prévoyance avec la fondation de libre passage de finpension. Les dispositions valables du règlement, du règlement de placement et du barème des frais de la fondation ainsi que les conditions d'utilisation de la demande s'appliquent aux relations entre le titulaire du compte, ses survivants et la fondation de libre passage de finpension. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.finpension.ch/lp.